



Conseil d'Administration Année scolaire 2017-2018

Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 30 novembre 2017.

Etaient présents : (voir liste d'émargement)

Membres désignés ès-qualité :

M. CHIARAMONTI, Principal ; Mme RIGOT, Principale-adjointe ; Mme DUFOURG-BOUTOBA, gestionnaire ; M. WAILLY, CPE.

Membres élus :

Représentant des personnels enseignants et d'éducation :

Mmes TORELLI, HEMANI, GELIN, FASSIER, EYFFERT, MERCIER et M. TRONEL

Représentants des parents d'élèves :

M. BALLIHAUT (PEEP), Mme RIBAUTE-PICARD (PEEP), Mme COUPIN (FCPE), Mme ROSZAK (FCPE), M. LEMETTRE (FCPE), Mme CARPENTIER (AAPEH-UNAAPE) et Mme SOREAU (AAPEH-UNAAPE),

Représentants des élèves :

Tom MOHAMED-ALI (4^{ème}4), Julien DALMAU-DELGOSHA (5^{ème}5) et Maxime VIALLETTE (5^{ème}7).

Membres désignés :

Représentants de la commune : M. VIALAR, Mme FERRAND;

Représentant de la collectivité de rattachement : M. Alexandre JOLY (absent).

Invité :

M. REST, directeur financier (excusé)

Monsieur le Principal déclare la séance ouverte à 18h09.

Le quorum est atteint avec 21 présents dont 21 votants à l'ouverture du conseil d'administration.

Le secrétariat de séance est assuré par M. TRONEL, représentant des personnels enseignants et d'éducation.

1- Adoption de l'ordre du jour (Délibération n°16)

L'ordre du jour est modifié. Voir Ordre du jour joint.

o VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2017 (Délibération n°17)

o VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

Le compte-rendu du CA du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

→ *Arrivée de Mme RIBAUTE PICARD, le nombre de votants passe à 22*

3- Présentation du budget (délibération n° 18)

Madame DUFOURG présente le rapport du budget prévisionnel 2018. Monsieur CHIARAMONTI annonce que le voyage à Barcelone se fera en période basse-saison, au début du mois de mai, à condition que les conditions politiques sur place se stabilisent. Le budget initial ne sera pas modifié, sauf si le tarif des assurances annulation augmente.

Monsieur CHIARAMONTI remarque une erreur sur la page deux dans le rapport du budget prévisionnel 2018, sur laquelle il est mentionné que le nombre de bourses n'a cessé d'augmenter alors que plus tard il est écrit que le nombre d'élèves boursiers n'a pas augmenté cette année. Monsieur CHIARAMONTI a demandé à ce que ce paragraphe soit revu (modification effectuée dès après le CA).

Madame DUFOURG annonce qu'après la gestion catastrophique des extincteurs, les contrats de maintenance seront maintenant gérés par chaque collègue et non plus par le département. Une dotation supplémentaire du département sera allouée pour pallier cette dépense.

→ *Arrivée de M. LEMETTRE, le nombre de votants passe à 23.*

La différence recettes-dépenses de 7 858.36€ présentée page 1 du budget primitif correspond à la participation part accompagnateurs pour les sorties, prélevées sur les fonds de réserve de l'établissement.

Monsieur BALLIHAUT demande pourquoi des échanges ne se font pas avec les villes jumelées à la ville de Houilles. Monsieur CHIARAMONTI répond que cela est possible, mais que cela reste compliqué dans un cadre institutionnel. Le Comité de Jumelage n'est pas nécessairement à même de trouver suffisamment de familles pour organiser un échange.

En résumé, les dépenses sont de 571 903.33€ et les recettes de 564 044.97€.

o VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

Le budget est adopté à l'unanimité.

4- Tarifs de la restauration (Délibération n°19)

Madame DUFOURG annonce que le tarif de la restauration va être modifié (augmentation de 1% pour l'exercice 2018). Le tarif pour les élèves passe de 3.36€ à 3.39€, augmentation applicable à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour les commensaux, la modification des trois tarifs est également de mise (tarif 1 à 2.61€ – tarif 2 à 3.83€ et tarif 3 à 4.75€)

○ VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23

Le tarif de la restauration est adopté à l'unanimité.

5- Participation du service d'hébergement aux charges communes (Délibération n°20)

Les taux de participation restent inchangés, à savoir 20% dont 10% pris en charge par la cuisine centrale et 10% pour l'établissement

○ VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23

La participation du service hébergement aux charges commune est adoptée à l'unanimité.

6- Tarif des manuels scolaires (Délibération n°21)

Tout livre neuf perdu ou présentant une forte dégradation devra être remplacé au prix du neuf. Le forfait sera de 10 € pour la deuxième année et de 5 € pour les années suivantes. Pour un CD perdu, 10 € seront réclamés. Ces tarifs sont identiques à ceux de l'an passé.

M. le Principal indique qu'un certain flou est apparu lors de l'évaluation des dégradations au moment de la restitution des manuels en fin d'année. Il sera attentif à ce que le tarif appliqué soit conforme aux réels dommages.

○ VOTE : Contre : 1 Abstention : 4 Pour : 18

Le tarif des manuels scolaires est adopté à la majorité.

7- Tarif des dégradations des carnet de correspondance (Délibération n°22)

Madame DUFOURG annonce que le tarif de dégradation pour un carnet de correspondance reste inchangé à 3 €.

○ VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23

Le tarif des dégradations des carnets de correspondance est adopté à l'unanimité.

8- Tarif des dégradations autres (Délibération n°23)

Les dégradations autres sont tarifées au coût de remplacement.

○ VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23

Le tarif des dégradations autres est adopté à l'unanimité.

9- Modification de budget du voyage au Royaume-Uni (Délibération n°24)

Les cartes de cantines détériorées seront facturées 6 € sauf si elles sont démagnétisées. Madame DUFOURG annonce que tous les élèves de 6ème ont eu des cartes plus épaisses cette année. Le prix de rachat d'une carte par les élèves étant plus cher que le prix d'achat initial par l'établissement, Madame CARPENTIER se demande où vont les « bénéfiques ». Madame DUFOURG répond que cela permet de racheter des cartes et des étiquettes collées sur la carte ainsi que la location du logiciel.

○ VOTE : Contre : 3 Abstention : 0 Pour : 20

Le tarif des cartes de cantine est adopté à la majorité.

10- Barème d'attribution du fonds social (Délibération n° 25)

Ce barème reste inchangé avec 4 tranches. Voir grille jointe.

○ VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 23

Le barème d'attribution du fonds social est adopté à l'unanimité. A titre exceptionnel, il peut être dérogé à ce barème.

11- Convention de groupement comptable (Délibération n°26)

Du fait du déménagement de l'agence comptable, le collège dépend du lycée international de St Germain en Laye. L'agent comptable demande une participation de 250 € aux dépenses de fonctionnement pour l'année scolaire (intégrée dans le budget)

○ VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23

La convention de regroupement comptable est adoptée à l'unanimité.

12- Convention de collecte des déchets d'activités de soin (Délibération n°27)

Cela correspond à la reprise des déchets de l'infirmerie. Il s'agit ici d'un renouvellement de contrat pour un total annuel de 144.75 €. Madame DUFOURG annonce que la société en charge de ce travail passe une fois par an pour collecter les déchets, mais Madame RIBAUTE-PICARD relève que sur la convention il est indiqué un ramassage trimestriel. Madame DUFOURG annonce qu'elle se renseignera ce point pour le prochain CA.

○ VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23

La convention de collecte des déchets d'activités de soins est adoptée à l'unanimité.

13- Convention « Notre commune EPA » (Délibération n°28)

Mme Buisson souhaite prolonger son partenariat avec EPA (Entreprendre pour Apprendre) avec ses élèves de 6^{ème}. L'association offre un programme d'initiation à l'entrepreneuriat à travers un projet d'activités économiques. M. Chiaramonti rappelle la qualité du travail effectué l'an passé, récompensé par le prix de l'innovation. Il indique également que le Conseil départemental finance l'adhésion à l'association pour le projet en 3^{ème}.

- VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23
La convention « Notre commune-EPA » est adoptée à l'unanimité.

14- Convention classe relais - Collège LAMARTINE (Délibération n°29)

- VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23
La convention classe relais du collège LAMARTINE est adoptée à l'unanimité.

15- Programme complémentaire des sorties (Délibération n°30)

Sortie à Paris + spectacle organisé par le professeur d'UPE2A.

Cette sortie aura lieu un samedi après-midi au mois de janvier pour un coût total de 525,60€ réparti de la sorte : 432 € pour le spectacle et un cout de transport de 93,60 €. Les frais de transport sont pris en charge par le FSE et une partie des frais du spectacle sont pris sur les crédits pédagogiques UPE2A (à hauteur de 325 €). Les familles participent à hauteur de 75 € (soit 3 € par famille) et les 32 € restants correspondent à la part accompagnateurs financée par les fonds de roulement de l'établissement.

- VOTE : Contre : Abstention : Pour : 23
Le projet de sortie pédagogique est adopté à l'unanimité.

16- DBM pour information

Madame DUFOURG informe que pour verser des acomptes pour les voyages de 2018, le budget 2018 a dû être ouvert.

17- Questions diverses

Les questions des parents et des enseignants se recoupant parfois, la réponse est globale lorsque cela est justifié.

- **Quid du recrutement des personnels d'entretien et de cantine ?**

Monsieur CHIARAMONTI répond qu'en ce moment, le collège est dans une situation plus que délicate : il y a un agent en arrêt depuis 6 mois, un agent avec de gros problèmes cardiaques qui est en arrêt et qui ne reviendra très probablement pas, une agente à temps partiel (après visite médicale) dont le temps partiel s'arrête avant la demi-pension, une agente qui n'a plus le droit de soulever des charges lourdes, un agent de loge qui n'a pas été remplacé (mais remplacé au mois de janvier seulement parce que l'appartement a été repeint mais les toilettes et la cuisine qui devaient être changées, n'ont pas été changée par le département. Cela va être pris sur le budget du collège). Madame DUFOURG annonce qu'il manque 148h par semaine. Tout cela explique la vaisselle en plastique pour soulager le personnel (même si cela à un coût pour l'établissement) ainsi que les salles non nettoyées quotidiennement.

Monsieur CHIARAMONTI explique que beaucoup d'agents du département sont contre les mesures prévues par le CD 78 et certains font grève tous les jeudis jusqu'à Noël, et que cela explique les menus du jeudi (croque-monsieur et chips). Ce projet consiste en le regroupement de la restauration sous un seul et même opérateur, dans le cadre d'une SEMOP. Ce projet prévoit notamment que lors des recrutements d'agents, ces derniers seront pris pour la restauration devront être pris pour l'entretien de façon à éviter la précarité et les mi-temps. Le département se déplace dans tous les établissements pour informer les agents sur ces nouvelles mesures et sera présent le 14 décembre au collège. Monsieur CHIARAMONTI tient tout de même à souligner le fait que notre établissement reste aussi propre que possible grâce au travail remarquable des agents.

- **Quid des rideaux ?**

Madame DUFOURG annonce un devis à 20.000€ pour équiper environ 15 salles mais ce devis ne comporte pas la pose (M. ZAMEO devra le faire lui même). Comme cela est du sur-mesure, cela prendra du temps.

- **A quand des VNI en salles de science ?**

Si la salle n'est pas équipée, elle ne le sera pas dans l'immédiat. La politique du département est de remplacer le matériel défectueux mais pas d'équiper le collège de nouveaux produits. Il est cependant régulièrement possible de répondre à des appels à projet.

- **Problème du chauffage au 3^{ème} étage ?**

Monsieur CHIARAMONTI affirme que ce problème a été résolu hier matin. Des interventions sur le système de chauffage sont régulièrement menées, peu efficaces pour l'instant.

- **A quand des caméras dans les couloirs ?**

Monsieur CHIARAMONTI précise que le département n'a pas donné son autorisation. Certaines mesures prises peuvent sembler anormales (plus de papier toilettes, absence de portes aux toilettes) mais celles-ci sont dues aux dégradations des élèves trop fréquentes (tuyaux des toilettes arrachés, portes coupe-feu abîmées...) Il n'est pas possible de mettre un surveillant à chaque endroit stratégique. Il faut cependant regretter ces incivilités inadmissibles qui coûtent cher à l'établissement.

- ***Pourrait-on rappeler que le carnet de liaison est l'outil de communication entre l'établissement et les familles privilégié et non la messagerie ENT qui ne permet pas de rassembler les informations pour l'équipe pédagogique ?***

Monsieur CHIARAMONTI incite les professeurs à utiliser l'ENT, mais estime que le carnet de liaison reste l'élément essentiel de communication entre l'établissement et les familles.

- ***Peut-on rappeler les règles de vie au collège pour les surveillants ?***

M. WAILLY annonce que lorsqu'il y a un problème il faut en parler aux personnes concernées et ne pas faire d'amalgame et donc prétendre que tous les surveillants sont concernés. Monsieur CHIARAMONTI annonce également que les problèmes mentionnés par les parents ont été réglés.

- ***Quand un élève a consommé tous ses billets de retards ou d'absence de la demi-pension, que devons-nous faire ?***

Monsieur WAILLY annonce que des pages peuvent être ajoutées grâce à des photocopies (pour la demi-pension notamment), les messages peuvent également être rédigés dans la partie correspondance. Si cela correspond à des dispenses à l'année (tous les vendredis par exemple), un seul mot suffit.

- ***Pour les élèves ayant des ateliers se terminant à 13h30, peuvent-ils se rendre à leur salle de cours au lieu de descendre dans la cour au risque de rater leur classe et arriver en retard ?***

Monsieur CHIARAMONTI répond qu'il est nécessaire de libérer les élèves à l'heure, même si les élèves sont au bureau de leur professeur pour de bonnes raisons. Les élèves ne doivent pas stationner devant la salle des professeurs, y compris pour déposer un papier dans le casier. Cependant, afin que cette règle soit respectée, les professeurs ne doivent pas dire aux élèves de déposer des documents dans leur casier car cela génère des mouvements dans les couloirs qui deviennent incontrôlables.

- ***Pour les voyages organisés et les remises possibles offertes par les CE, peut-on avoir une facture ?***

Si la demande est faite expressément et en avance, cela est possible, et à titre exceptionnel avant la réalisation du voyage.

- ***En début de chaque année, la maison de la presse devient impraticable pour commander des ouvrages pour le collège. Ne serait-il pas possible de simplifier les choses en demandant au professeur principal d'envoyer la liste ?***

Madame FASSIER répond que cela n'est pas faisable car la charge des professeurs principaux ne cesse d'augmenter.

- ***Il semblerait y avoir un problème avec le dépôt des votes par correspondance pour les élections au CA***

Dans le collège, il y a des affiches annonçant que les élèves peuvent déposer leurs enveloppes au secrétariat. Monsieur CHIARAMONTI répond que les professeurs principaux doivent rappeler cela aux élèves. Des efforts de visibilité seront faits l'an prochain, si tant est que ce soit vraiment nécessaire.

- **Quel délai prévoyez-vous pour une prise en charge des élèves qui présenteraient des troubles tardifs suite aux événements de la semaine passée (agression de M. le Principal) ?**

La réponse a été donnée dans le mot rédigé par Madame RIGOT et distribué aux familles pendant l'absence de Monsieur CHIARAMONTI.

- **Une maman m'a interpellé car le collègue ne semble pas respecter les règles de sécurité avec un surveillant qui lors de l'entrée et la sortie des élèves l'a laissé rentrer sans demander son identité.**

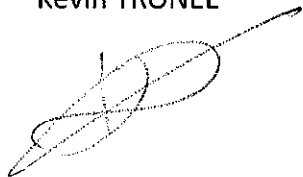
Monsieur CHIARAMONTI répond qu'il est vrai que compte tenu de la configuration de la loge, l'agent ne peut voir toutes les entrées, surtout lorsqu'il fait nuit. Lorsque le portail est fermé, la vérification est aisée mais lorsque le portail est ouvert ce problème peut arriver, mais cela reste très marginal. Madame DUFOURG et Monsieur CHIARAMONTI vont essayer de voir pour surélever le bureau de la loge pour améliorer la visibilité. M. le Principal rappelle que nous sommes tous, à titre individuel, témoins de failles dans le système de sécurité des lieux publics. Il est impossible d'assurer l'étanchéité de tous ces lieux, malgré les efforts accomplis.

- **Quels sont les dispositifs possibles pour les élèves présentant des troubles de la conduite ?**

Monsieur CHIARAMONTI soulève le fait que si l'école n'a pas de discours qui puisse être entendu par la famille, toute action est vaine. Madame RIGOT répond que l'élève peut voir Madame MAMALIGA, la psychologue de l'éducation nationale rattachée au collège ainsi que Madame BONNEFOY l'assistante sociale avec la famille pour demander l'aide d'un éducateur. De même, le personnel de direction est également capable de gérer des situations compliquées mais cela a des limites car tous les membres du personnel de l'établissement peuvent aider l'élève à trouver des stages, à intégrer une classe relais, à l'aider via le dispositif devoirs faits. Les ESS sont également un levier de remédiation. Tout cela peut se faire uniquement si l'élève et les familles sont disposés à entendre le discours de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 28.

Le secrétaire de séance,
Kevin TRONEL



Le Président
du conseil d'administration,
Dominique CHIARAMONTI

